



EDITO DU MAIRE

Salutations à la mémoire de Monsieur Edmond Bousquet.

C'est triste qu'avec de nombreux Lézniganais nous avons accompagné à sa dernière demeure notre doyen décédé dans sa 103ème année.

A sa famille, nous renouvelons nos condoléances.

* * * *

Dans tous les secteurs du service public, le gouvernement par ses analyses comptables, globalisées à l'échelon national, induit des décisions trop lourdes de conséquences pour les communes rurales. J'ai l'intime conviction qu'après plusieurs décennies de gouvernements dispendieux, pour résorber leurs déficits, peu à peu les petites communes sont sacrifiées.

Plus que jamais, nos décisions de gestion à l'échelon local doivent être précisément portées à connaissance de nos administrés.

Je continuerai à m'y employer.

Notre nouvelle stratégie pour les décorations de Noël.

Afin de réduire drastiquement le coût d'installation puis de démontage des luminaires de rues, nous avons décidé de limiter les illuminations à quelques espaces de grands passages. L'économie annuelle nette sera de près de 10 000 €.

Au mois d'octobre, pour communiquer, échanger sur nos projets et leurs adaptations possibles, **nous vous avons proposé deux réunions publiques :**

° C'est d'abord la ZAC de la Pinède que nous voulions préciser. Son périmètre, les aménagements publics, le principe d'urbanisation envisagé, l'impératif objectif de protection de l'intérêt général et la méthode pour conjuguer toutes ces contraintes dans le respect de tous les propriétaires concernés, le planning des études puis des travaux jusqu'à l'accueil des nouveaux habitants que nous prévoyons vers fin 2019.

Tous les points souhaités par les participants ont été abordés et clarifiés.

° C'est ensuite pour nos écoliers que nous nous sommes mobilisés. Le tardif et nouveau décret pour l'organisation du temps scolaire, puis au cours du mois d'août la brutale suppression des emplois aidés ont placé la municipalité devant un faux-choix d'organisation alors que nous devons faire face à une vraie-augmentation des dépenses de fonctionnement.

Face à cette contrainte budgétaire ; quelle organisation et à quelles conditions pour les services périscolaires à la rentrée de septembre 2018 ?

D'autres étapes de concertation seront nécessaires avant que le conseil d'école propose à la Direction académique nos souhaits pour l'école.

Le dossier de réaménagement de la place des templiers est maintenant bouclé.

L'appel d'offre est lancé. Ce chantier pourrait être ouvert rapidement mais, pour ne pas gêner les activités commerciales pendant les fêtes de fin d'année, les travaux débuteront courant janvier 2018 pour une durée prévisionnelle d'environ 3 mois.

Patience et compréhension de chacun seront nécessaires pendant cette période.

Bien cordialement.

Rémi BOUYALA,

Maire

Un mauvais coup pour les activités périscolaires.

La suppression des CAE creuse le déficit de gestion de nos services et de nos activités périscolaires. Un nouvel équilibre de participation doit être recherché.

Voici quelques repères de l'engagement financier dans notre commune pour nos écoliers : 200 000€ soit 40% de la masse salariale de la commune est consacrée aux emplois directs à l'école, 56% du coût d'un repas à la cantine est financé par la commune, en moyenne près de 1000€ /mois sont affectés aux fournitures scolaires totalement gratuites pour tous nos écoliers.

Situation totalement imprévue, la commune devra se passer de 25 000€ d'aides supprimées par l'état.

La municipalité est contrainte à proposer une nouvelle organisation du temps scolaire avec la perspective de la suppression des Nouvelles Activités Périscolaires.

Cette possibilité ne pourra être mise en place qu'à partir de la rentrée de septembre 2018 si elle est validée par le Conseil d'école (enseignants + représentants des parents + municipalité) puis approuvée par le Directeur d'académie.

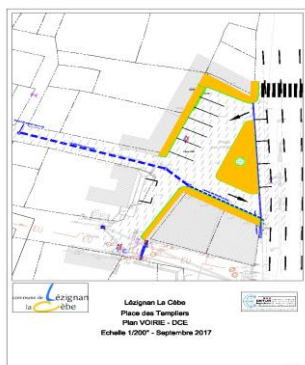
Une réunion publique a été organisée. Un questionnaire sera adressé aux parents, ils pourront se prononcer sur ces questions.

Dans l'immédiat, quelle organisation est prévue pour les Nouvelles Activités Périscolaires :

- Rien ne change jusqu'à la fin de l'année 2017,
- A compter du 1 janvier 2018, 2 possibilités sont proposées : arrêt des Nouvelles Activités Périscolaires, ou maintien avec une participation de 1€ / par session / par écolier

Sur toutes ces questions, la concertation est ouverte.

TRAVAUX



Rénovation de la place des Templiers

Aujourd'hui fortement dégradée, la voirie de ce principal espace d'accès à notre centre ancien retrouvera ensuite ses fonctions, avec des voies piétonnes aménagées pour personnes à mobilité réduite ainsi qu'une esthétique urbaine. Ci-joint le projet arrêté en concertation avec le Conseil des Sages et des Experts et de riverains.

Les travaux prévus à partir de la mi-janvier seront suivis par le bureau d'études CETUR. L'entreprise sera choisie lors de l'ouverture des plis de la commission d'appel d'offres fixée au 28 novembre 2017.

URBANISME

Le conseil municipal réuni le 23 octobre 2017 a :

Approuvé le lancement de la procédure de modification du Plan local d'urbanisme En effet, après quelques mois d'utilisation du PLU approuvé le 16 janvier 2017, le document doit faire l'objet d'ajustements par une procédure de modification simplifiée.

Il s'agit notamment de :

- * modifier la règle au sein de la zone AU de la Pinède, afin d'assouplir le phasage en autorisant l'urbanisation de la zone AU2 dès lors que les 3/4 de la zone AU1 auront été urbanisés.
- * modifier le règlement de la zone A, pour permettre la réalisation du projet communal de terrain de VTT sur la parcelle A616 et le cas échéant de créer un sous-secteur de la zone A.
- * modifier le règlement de la zone UB, afin de simplifier le régime d'implantation en limite séparative.

Dressé le bilan de la concertation et approuvé le dossier de création de la ZAC de la Pinède

Dans le cadre de la concertation du projet, le dossier de ZAC a été mis à disposition en mairie du 18 septembre au 20 Octobre en même temps qu'un registre destiné à recueillir les observations du public. Aucune observation n'a été notée. Une réunion publique s'est tenue en mairie le 3 octobre 2017 où tous les intéressés ont pu s'exprimer.

Ainsi que le prévoit la procédure, le dossier de création de la ZAC a été approuvé à l'issue de cette concertation.

Environnement et liaisons douces, un nouvel aménagement.

Dans quelques jours, les cycles et les piétons pourront emprunter le nouveau tronçon de voie douce créé le long du lotissement « Le city ».

Ce passage sécurisé permettra de relier les quartiers Lou Roc et Bellevue via l'avenue de Caux puis la voie douce vers l'esplanade, le city stade, le groupe scolaire et la salle polyvalente.

Nous avons choisi de ne pas imperméabiliser le sol de cette voie en refusant la mise en oeuvre de bétons et enrobés bitumeux. Des dalles stabilisatrices de graviers serviront de support.

Les corbeilles de végétaux seront irriguées par l'eau distribuée à partir du puits communal de Bellevue. Un équipement complémentaire d'irrigation sera installé pour l'entretien de tous les arbres du Square du Souvenir ainsi que les végétaux du bassin de rétention du Bellevue.

Dépôts de déchets sur la chaussée > c'est STOP.

C'est de manière permanente que quelques administrés utilisent les points de regroupement des containers à ordures comme des dépôts. Cela n'échappe à personne ; parking de la mairie, près du cimetière, avenue de la gare, etc... Une image dégoûtante à laquelle nous disons STOP.

Nous vous rappelons qu'en tous lieux de la voie publique : les dépôts de déchets, d'encombrants, emballages, y compris des sacs poubelles, sont strictement interdits.

A compter de ce jour, les services du Sictom ainsi que notre garde communal sont mobilisés pour conformément à la législation sanctionner financièrement tous les contrevenants.

En complément, prochainement des dispositifs de surveillance vont être installés.

Il est également rappelé que les containers à déchets doivent être apportés au point de regroupement de proximité la veille de la collecte en fin de journée puis, rentrés au plus tard le soir du jour de la collecte. Le non-respect de cette règle sera également sanctionné.

« A bon entendeur... salut ! »



Abandon d'ordures

Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez une amende forfaitaire de :

- 68 € si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant),
- 180 € au-delà de ce délai.

À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

À savoir :

Si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €, ainsi que la confiscation du véhicule.

Non-respect des conditions de collecte des déchets

Si vous ne respectez pas les conditions de la collecte des déchets (jour, horaires, tri), vous risquez une amende forfaitaire de :

- 35 € si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant),
- 75 € au-delà de ce délai.

À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 150 €.

Si vous laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 750 € (voire 3 750 € s'il s'agit de déchets professionnels).

INVITATION AUX COMMEMORATIONS DU 11 NOVEMBRE

NE LES OUBLIONS PAS. Les cérémonies de commémorations de la fin de la guerre 14-18 se dérouleront avec le concours de **la FNACA et des enfants de l'école**. Le point de rassemblement est fixé au **square du souvenir, avenue de Bédillières à 11H pour un dépôt de gerbe**.

Le défilé se dirigera ensuite vers le monument aux morts. A l'issue de la cérémonie, le vin d'honneur sera servi à la salle polyvalente des Baumes ou si le temps le permet en extérieur.



CHATS ERRANTS



Devant le problème récurrent des chats errants et les nuisances rapportées par nos concitoyens, la municipalité a décidé de passer une convention avec l'association de 30 millions d'amis, dans le but de contrôler cette population par l'identification et la stérilisation des animaux. L'association prend en charge l'identification et la stérilisation. La capture et le transport chez le vétérinaire restent à la charge de la commune. Le chat étant un animal territorial, ils seront relâchés sur leur lieu de capture, évitant ainsi l'installation de nouvelle population. La fourrière du SIVOM nous apportera son concours. Cependant, **devant l'ampleur de la tâche nous lançons un appel aux bonnes volontés pour nous prêter main forte lors des campagnes qui seront organisées.**

PREMIER CONCERT DE NOEL

La municipalité vous invite le **samedi 9 décembre à 17H** au concert de Noël qui sera



donné à l'église Sainte Marie par la chorale « La Gloriette » de Fontés sous la direction de M. Franck Malbert.

Ils vous proposeront un programme riche et varié d'une durée d'environ 2H. Entrée gratuite.

INFO JEUNES : Et le Basket ?

Le city-stade bien que multisport reçoit plus d'amateurs de foot que d'autres sports et la cohabitation se révèle difficile en fin d'après-midi, le plus grand nombre emportant le choix de l'activité.

Les joueurs de basket notamment se replient sur d'autres endroits pas toujours compatibles à proximité d'habitations – le rebond du ballon peut entraîner des nuisances. Un panier de basket va donc être installé sur l'esplanade. Son utilisation sera de la responsabilité des utilisateurs .

A SAVOIR

Classement de la commune en état de catastrophe naturelle

Par arrêté préfectoral du 23/09/2017 paru au journal officiel du 20/10/2017 la commune a été classée en état de catastrophe naturelle sécheresse t

et réhydratation des sols. Les sinistrés doivent rapidement présenter leur dossier auprès de leur assurance.

Du nouveau dans les démarches administratives : dans le cadre de la dématérialisation des procédures, la préfecture de l'Hérault communique :

Depuis le 1er octobre les demandes de certificats d'immatriculation pour : duplicata, changement de titulaire, changement d'adresse, déclaration de cession, se font uniquement via le site internet : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

A compter du 1er Novembre : Pour toutes les démarches liées au permis de conduire (duplicata, extension, validation d'un diplôme professionnel, conversion d'un brevet militaire, renouvellement de permis suite à avis médical...), Rendez-vous sur le site <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>
Un poste d'accès internet est accessible gratuitement en mairie aux heures d'ouverture.

Enregistrement des PACS

Depuis le 1er novembre, les officiers d'état civil sont habilités, au même titre que les notaires à procéder à l'enregistrement, la modification, ou encore la dissolution des Pactes Civils de Solidarité pour les administrés résidants dans la commune. Cette procédure est gratuite. Pour plus de renseignements s'adresser en Mairie.

Le service civique

Les jeunes gens et jeunes filles de 18 à 25 ans peuvent effectuer un service civique rémunéré. Des postes sont à pourvoir dans les collèges de l'Hérault. Tous les renseignements sur le site www.servi-cecivique.gouv.fr

DATES A RETENIR

11 Novembre : 11 H - Cérémonies commémoratives de la fin de la guerre 1914-1918

16H - Loto des écoles- salle polyvalente

17 Novembre: 18H - A la MVA - Assemblée générale de LEZITRAIL

20 Novembre: 18H - A la MVA-Assemblée Générale des Producteurs d'Oignons

04 Décembre: 18H - Salle polyvalente - réunion du Conseil Communautaire (séance publique)

09 Décembre: 17H - Concert de Noël - Eglise sainte Marie

31 Décembre : Réveillon de la Saint Sylvestre organisé par Les Amis de la Cèbe – Salle polyvalente

12 Janvier 2018 : 18H30 – Salle polyvalente - **Voeux de la municipalité** suivis d'un apéritif dînatoire.

